

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.									Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.					
Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.														
CAHORS			ARRIVÉES A						CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. pr Montaub.	Arrivées	Dép. pr Cahors	Dép. pr Toulouse	(Arrivée)
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	4 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.
5 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.
10 47 —	5 50 <sup>m</sup> soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6<sup>h</sup> 50<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 8<sup>h</sup> 56<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 5 Décembre.

## NOUVELLES POLITIQUES

### La déposition du général Brière de l'Isle A LA COMMISSION DES CRÉDITS

Un incident d'une gravité exceptionnelle, dit la *Dépêche*, a marqué la fin de la séance de la commission, qui a résolu de garder sur cette partie de sa délibération la plus grande réserve. Néanmoins, nous croyons ne pas pouvoir passer sous silence cet incident, car il n'a pas tardé à être connu de toute la Chambre, et il est appelé à avoir un retentissement considérable. Nous allons en rendre compte, mais en indiquant bien que nous ne faisons que rapporter, en chroniqueur précis, les déclarations du général Brière de l'Isle, sans en accepter la responsabilité. Il s'agit de la retraite de Lang-Son, survenue en mars dernier, comme on le sait.

Le général Brière de l'Isle, appelé par plusieurs membres de la commission à s'expliquer sur ce sujet, a d'abord déclaré qu'il était inexact que la marche sur Lang-Son lui avait jamais été commandée par un ordre venu de Paris. Le gouvernement lui avait seulement recommandé de se fortifier sur les points qu'il occupait. Le général a déclaré que c'était lui seul qui avait jugé nécessaire d'occuper Lang-Son et qui avait fixé le moment où la marche sur cette ville devait commencer.

Il l'avait fait connaître au gouvernement, qui lui avait laissé son entière liberté d'action.

C'est ici que se placent les graves déclarations faites par l'ex-commandant du corps expéditionnaire. Le général Brière de l'Isle a déclaré formellement que la responsabilité de la retraite de Lang-Son devait peser exclusivement sur le colonel Herbingier. Il a dit qu'après la blessure du général de Négrier, il avait confié le commandement des troupes de la colonne au colonel Herbingier, qu'il croyait apte à exercer ce commandement. Malheureusement, il avait appris depuis que le colonel Herbingier s'adonnait à la boisson et que, le jour de la retraite de Lang-Son, il était en état d'ébriété, à tel point que,

lorsque le colonel eut ordonné la retraite, le chef de bataillon Servièrès, qui avait été désigné pour occuper le poste de commandant de place à Lang-Son, avait protesté formellement contre cette évacuation et s'était offert d'y rester à la tête de ses troupes, mais qu'il avait dû obéir à son supérieur hiérarchique.

Le général Brière de l'Isle a ajouté que le colonel Herbingier avait faussement prétendu manquer de vivres et de munitions; il avait encore pour quatorze jours des uns et des autres.

A ce moment, le général a prononcé cette parole grave qui a causé une profonde sensation dans la commission: « Si une balle bien venue avait frappé le colonel Herbingier au lieu du général de Négrier, nous serions encore à Lang-Son. »

Le général a ajouté qu'il était militaire et qu'il ne faisait pas de politique, mais qu'il ne pouvait s'expliquer que par des considérations politiques l'abandon du procès et l'ordonnance de non-lieu rendue en faveur du colonel Herbingier. Il a dit enfin que cette décision avait causé une profonde irritation dans tout le corps expéditionnaire du Tonkin.

Le général Brière de l'Isle a alors été interrogé sur la question de savoir pourquoi il avait, le 29 mars, envoyé la dépêche désespérée que l'on sait.

Le général a répondu qu'il ignorait encore le caractère véritable du colonel Herbingier, qu'il le tenait pour un officier capable et qu'il avait cru à la réalité de ses appréciations sur la situation considérée comme désespérée, alors qu'elle ne l'était nullement. Ce n'est que plus tard, a dit le général Brière de l'Isle, que, peu à peu, j'ai appris la vérité sur le cas du colonel Herbingier.

Avant de se retirer, le général Brière de l'Isle a répondu à une question de M. Casimir Périer. Ce dernier demandait quel effet l'abandon du Tonkin produirait dans ce pays, quelles conséquences il pourrait avoir sur la Cochinchine.

Le général Brière de l'Isle a répondu que notre départ serait le signal d'un massacre général des chrétiens et de toute la partie de la population indigène qui avait accepté notre autorité. Il a ajouté que, quant à la Cochinchine, on s'expose-

rait à la perdre totalement, à moins de doubler l'effectif des troupes françaises de cette colonie qui s'élèvent actuellement de 4 à 5,000 hommes.

Le conseil des ministres s'est occupé de la question soulevée par les incidents qui se sont passés mardi, au cours de la déposition du général Brière de l'Isle devant la commission des crédits pour le Tonkin et Madagascar. Le gouvernement estime que la décision de la commission d'enquête a la valeur d'une ordonnance de non-lieu en vertu du principe de droit *non bis in idem* et qu'il n'y avait pas lieu de reprendre l'instruction contre le colonel Herbingier.

Le conseil invitera la commission à hâter ses travaux pour deux raisons: la première, parce qu'il résulte d'une dépêche du général de Courcy, arrivée ce matin, que la nouvelle de l'évacuation a produit au Tonkin la plus vive impression, et que cette situation indéfinie ne pourrait se prolonger sans danger; en outre, il y a lieu de s'occuper de la réunion du Congrès dont on ne peut indéfiniment retarder la convocation.

### On lit dans le National:

« On raconte qu'une discussion très vive s'est élevée ce matin, au conseil, entre le général Campenon et le ministre de la marine, au sujet de la partie de la déposition faite devant la commission des 33, par le général Brière de l'Isle sur le lieutenant colonel Herbingier. »

« On ignore quelles seront, à ce sujet, les mesures à prendre par le ministre de la guerre. »

« On assure que le lieutenant-colonel Herbingier ne laissera pas passer, sans protestations, les affirmations du général Brière à son endroit. Le bruit court, en effet, que M. Herbingier va donner sa démission pour pouvoir envoyer ses témoins à son ancien chef. »

\*\*\*

**Le colonel Herbingier.** — Le *Soleil* dit que le colonel Herbingier arrivera à Paris au milieu de décembre.

Pour la *Patrie*, la journée d'hier restera un jour néfaste dans nos annales; mais le scandale dont il a été le témoin ne se renouvellera pas.

L'émotion et le sentiment d'angoisse patriotique qu'il soulève dans toute la France et dans l'armée nous en est un sûr garant.

**La Justice.** — On cherche à faire grand bruit de la déposition du général Brière de l'Isle et à en tirer parti contre les partisans de l'évacuation. Le malheur est que le général Brière de l'Isle a commandé au Tonkin et que ses actes et ses dépêches contredisent également ses déclarations.

**La Paix.** — Nous ne prétendons pas que le général Brière de l'Isle ait eu tort de dire devant la commission ce qu'il croyait ou ce qu'il savait être la vérité touchant les responsabilités militaires au Tonkin. Mais nous nous demandons si c'est bien le fait des commissions parlementaires de recevoir de pareilles confidences? Ou irons-nous avec de telles pratiques, sinon, d'abord, à une déconsidération de l'armée, et, ensuite, à sa désorganisation.

**Journal des Débats.** — Le général Brière de l'Isle a cédé à un entraînement déplorable, mais la responsabilité du scandale retombe avant tout sur la Chambre et sur la commission, pour laquelle c'est certainement un grand amusement d'étaler au grand jour les scandales qu'on se murmurait à l'oreille, de révéler au monde entier les divisions de nos chefs militaires, de jeter entre eux de nouveaux motifs de suspicion et de haine.

Il y a huit jours, la Chambre a réussi à porter le coup le plus sensible à notre diplomatie et à nos armes dans l'Extrême-Orient: la commission qu'elle a faite à son image est en train d'achever dignement son œuvre.

**L'Intransigeant.** — Nous avons toujours pensé pour notre part, que ces interrogatoires n'apporteraient aucune lumière. Le président du conseil, le ministre de la guerre, le général Brière de l'Isle et divers diplomates dont nous avons recueilli

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

6

### LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

## FAMILLE CAVALIÉ

### LE COMMODORE NOIR

III

SIMON DUDLEY.

— Oh ! je le reconnais. Or, j'ai entendu ce matin une conversation entre deux de vos passagers, qui annonçaient l'intention de me faire arrêter à mon arrivée à New-York pour être remis aussitôt aux mains de l'ambassadeur de France, chargé de me faire quitter les Etats-Unis. Si je ne me trompe, cela n'est pas contraire aux lois internationales ?

— En effet, c'est un fait qui s'est reproduit souvent depuis le commencement de la guerre américaine, et j'en ai moi-même été quelquefois témoin à bord de l'*Irlande*.

— C'est bien ennuyeux !...  
Le capitaine regarda autour de lui, puis entraînant Robert vers l'avant du navire :

— Écoutez, mon cher collègue, il y a un moyen de tout arranger. Nous mouillerons en rade de New-York à sept heures du soir. A cette époque

de l'année, il fait nuit sombre. Donc, le débarquement immédiat ne sera pas possible. Il faudra attendre au lendemain. Eh bien, voici ce que je vous propose. Je ferai mettre en panne une embarcation qui vous transportera à terre. Vos bagages resteront ici, et je les laisserai en consigne au consulat de France.

— Merci capitaine... Ah ! j'oubliais !  
— Quoi ?  
— Je ne suis pas seul... J'ai un ami... M. le baron Philippe de Montjoie...

— Oui, qui s'est un peu compromis comme vous lui aussi.

— De plus, il a son domestique, et j'ai le mien.

— En tout quatre personnes. Très bien.

Robert Cavalié remercia le capitaine, cordialement et sincèrement, comme le méritait la conduite de ce galant homme. Puis il se hâta de faire mettre tout le monde sous les armes, c'est-à-dire de préparer tout pour leur départ silencieux.

Le lecteur devine qui était ce domestique dont Robert avait parlé au capitaine. C'était le colonel Simon Dudley. François devait lui donner un de ses vêtements.

Les deux jours qui séparaient nos quatre personnages de l'heure grave où allait s'opérer leur fuite — car c'en était une — s'écoulèrent rapidement.

D'un coup d'œil, Robert avait rassuré madame Bradford; et il se sentait tout heureux de ce mystère qui existait entre la jeune femme et lui.

Enfin l'*Irlande* dépassa la pointe extrême de la rade de New-York. Le pilote côtier monta à bord, et le steamer entra dans le port, en suivant les rives de Long-Island; puis il s'arrêta. Ainsi que

l'avait dit le capitaine, il était environ sept heures du soir.

— Attention ! dit-il tout bas à l'oreille de Robert, vous partez dans deux heures.

IV

### LA FUITE

Robert avait dit le mot: c'était une fuite. La mer, agitée par une forte brise du Nord, se soulevait comme une immense poitrine de géant qui respire. L'*Irlande* roulait et tanguait au repos, ce qui ne laissait pas de rendre un peu plus long le transbordement des passagers dans le canot.

De temps à autre, des vagues énormes venaient battre les flancs du vaisseau.

Il fallut attendre dix heures du soir, car le pont à ce moment était presque libre, personne ne pourrait s'apercevoir de la disparition des trois jeunes gens.

Madame Bradford avait été prévenue, et elle n'avait pas voulu quitter son mari, pour l'empêcher au besoin d'aller sur le pont.

Simon Dudley, vêtu en valet de chambre, se pendit le premier à la longue corde qui flottait à l'arrière et se laissa glisser dans le canot. François vint en suite, puis Philippe et Robert. Le jeune marin s'assit au gouvernail et commanda la manœuvre.

Au lieu de tourner vers la droite, en se dirigeant vers les quais de New-York, le canot gouverna sur la gauche, doubla Long-Island et pointa sur Brooklyn. Brooklyn, d'abord simple faubourg de New-York, est aujourd'hui une ville considérable. Il serait donc facile d'atterrir et de gagner une gare de chemin de fer.

Cette première partie du voyage s'effectua aisément. La nuit, très sombre, couvrait nos héros d'une obscurité protectrice. Enveloppés de leurs manteaux, assis sur les bancs de la yole, ils semblaient être des statues. A l'entrée de la baie de Brooklyn, Robert Cavalié distribua une assez bonne récompense aux matelots anglais.

Ceux-ci, dans leur joie, faillirent pousser des acclamations, dangereuses et attirer sur les trois amis, une attention à laquelle ils ne tenaient guère. Heureusement, Philippe put saisir l'un des plus enthousiastes par le bras, et l'engagea vigoureusement au silence.

Le débarquement se fit tout naturellement. Mais Simon Dudley connaissait trop la méfiance yankee, nulle en temps ordinaire, et très surexcitée par la guerre, pour ne pas prendre et faire prendre à ses amis certaines précautions indispensables.

Pendant qu'ils entraient dans un *bar-room*, il courut acheter deux malles, du linge et quelques vêtements. Des bagages changeaient aussitôt les fugitifs en voyageurs. Une heure après, ils montaient dans un train du Jackson Rail-Road.

Nous glisserons vivement sur ce trajet rapide; ils arrivèrent le cinquième jour seulement, à cause des mouvements de troupes qui obstruaient la route, à la petite ville de Cairo sur le Mississippi.

Là ils prirent place sur un de ces grands steam-boats qui descendent et remontent le cours du fleuve. Malheureusement, ils perdirent encore huit jours.

Enfin, ils entrèrent à la Nouvelle-Orléans. Hélas, la ville était prisonnière depuis deux ans. Les fédéraux y étaient maîtres, Simon Dudley

les dépositions, paraissent n'avoir eu qu'un but : sauver M. Jules Ferry.

**Le Télégraphe.** — On continue à commenter les dires du général Brière de l'Isle. Beaucoup ne paraissent pas absolument convaincus du bien-fondé de l'accusation portée contre le colonel Herbingier.

**SENAT**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1885.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération de l'intérêt de l'argent.

**M. de Gavardie**, combat la proposition. « Je la trouve dangereuse, dit-il, elle aura pour résultat d'opprimer les pauvres et les faibles, sans donner aucun avantage au commerce et à l'industrie.

**M. Emile Labiche**, rapporteur, défend la proposition. Il invoque l'opinion des juristes et des économistes, ainsi que l'exemple donné par l'Autriche et l'Allemagne : « La commission, dit-il a supprimé seulement la limite du taux de l'intérêt en matière commerciale. Elle le maintient au point de vue civil.

**M. Marcel Barthe** combat la proposition. « Je trouve, dit-il, que c'est un singulier moyen de combattre l'usure que de décréter la liberté du prêt. » La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

**Les blés étrangers.** — On a envisagé en conseil des ministres l'attitude à prendre vis à vis des propositions tendant à élever la surtaxe frappant les blés étrangers. La discussion aura lieu samedi. Le gouvernement ne combattra pas la prise en considération et laissera entrevoir qu'il estime que la surtaxe actuelle est insuffisante.

**EN ESPAGNE**

**Symptômes d'agitation.** — Il a eu dimanche, au casino de la rue Esparteros, un meeting zoriliste où M. Figuerola a pris la parole avec une violence inouïe.

De leur côté, les Carlistes s'agitent plus que jamais.

Il est probable que de graves événements vont surgir à la trêve, dit-on, durera jusqu'à mardi ou jeudi. Après quoi, chaque parti prendra sa liberté d'action.

**Les funérailles du roi.** — Les funérailles du roi sont ajournées au 10 décembre, afin de donner aux personnalités attendues le temps d'arriver.

**LA GUERRE EN ORIENT**

Belgrade 1<sup>er</sup> décembre.

Le prince Alexandre a demandé une indemnité de 80,000,000 fr.

La Serbie a refusé de les payer.

**La reprise des hostilités** est certaine, si les Serbes ne cessent immédiatement leurs attaques contre Widdin. Ils ont attaqué la garnison bulgare deux fois depuis vingt-quatre heures, c'est-à-dire depuis la suspension des hostilités.

reprit sa vie cachée, et alla se loger dans un petit hôtel sur la levée du fleuve, pendant que Philippe et Robert se dirigeaient vers la maison de M. Cavalie. Le jeune marin avançait le cœur serré dans cette ville où il était né, et où tout lui parlait des heureux souvenirs de son enfance assombris par la guerre, ce fléau impitoyable.

Les magasins fermés, les hôtels déserts, les rues vides, tout racontait éloquemment les tristesses moroses de l'invasion. Au détour d'une avenue, Philippe s'arrêta court.

— Qu'as-tu ? lui demanda Robert.

Le baron étendit la main vers une affiche collée à la muraille.

— Tiens, vois, dit-il.

Cavalie regarda, et jeta un cri de rage et de fureur.

L'affiche contenait ces lignes ignobles :

« Ordre aux soldats fédéraux de traiter les dames de la ville comme des filles publiques... »

Cela était signé : général Buttler.

Robert s'élança et, saisissant l'affiche, la déchira.

— Des soldats fédéraux passaient. Ils virent l'acte commis par le jeune homme dans son indignation, et ils s'apprétaient déjà à faire feu sur lui, quand, par bonheur, Philippe eut assez de force et de présence d'esprit pour l'empoigner par les épaules et l'entraîner dans une rue voisine. Ils se mirent à courir et l'on perdit leurs traces.

Le temps pressait. Au surplus, les deux jeunes gens n'étaient pas loin de la maison occupée par M. Cavalie et sa famille.

— C'est là, dit Robert en montrant à son compagnon un hôtel de luxueuse apparence, qui faisait

Belgrade, 2 décembre.

Le bruit court que Pirot vient d'être saccagé, puis brûlé par les Bulgares.

**Une manifestation.** — La séance publique annuelle de l'Académie française a eu lieu jeudi, sous la présidence de M. Maxime du Camp, assisté de MM. Victor Cherbuliez et Camille Doucet.

Cette séance a été marquée par une manifestation très touchante.

Pendant que M. Maxime du Camp lisait le rapport sur la belle découverte de M. Pasteur, tous les regards s'étaient tournés vers l'illustre savant. Celui-ci, d'abord embarrassé, rougissait, en proie à une émotion croissante. Quand l'orateur eut terminé sa phrase, de tous les côtés de la salle des applaudissements partirent, sonores, vibrants ; les dames agitaient leurs éventails ; les assistants criaient : « Bravo ! » Presque tout le monde était debout. M. Pasteur, que cette ovation improvisée remuait profondément, ne put retenir plus longtemps ses larmes ; il se couvrit le visage de ses mains et pleura ; on voyait, entre ses doigts, couler les larmes. C'était un touchant spectacle que celui de toutes ces gloires, saluant le plus grand, le plus laborieux et le plus désintéressé des savants.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**M. Destanne de Bernis**, contrôleur des contributions directes à Figeac, est nommé en la même qualité dans le département de l'Yonne.

**M. Soulier**, capitaine de recrutement au Havre, est nommé à Cahors.

**M. Massip**, surnuméraire de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre à Figeac, est nommé receveur de 6<sup>e</sup> classe à Juvigny (Manche).

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote **M. Gouardies**, chef de la petite vitesse à la gare de Figeac, vient d'être nommé sous-chef à la gare de Rodez.

**M. Depeyre**, ancien magistrat, a été élu dimanche dernier, maire de la commune de Dooelle.

**M. L. Bailly**, horloger à Figeac, vient d'obtenir à l'Exposition des produits du Commerce, de l'Industrie et des Inventions, à Paris, une médaille d'or pour ses travaux d'horlogerie.

**Instruction primaire.**

Les candidats au brevet de capacité de l'enseignement primaire sont informés qu'il n'y aura pas de session extraordinaire en 1886.

Les deux sessions ordinaires de l'année au-

ront lieu dans le courant des mois de juillet et d'octobre, époques fixées par le règlement du 30 décembre 1884.

**Poids et mesures.** — M. Fouchet, vérificateur adjoint des poids et mesures à Nîmes, a été chargé des fonctions de vérificateur au bureau de Figeac, en remplacement de M. Gantié, précédemment appelé à un autre poste.

**Soldes de l'armée.**

Le ministre de la guerre a définitivement arrêté le projet de l'unification des soldes de l'armée, mesure promise depuis plus de cinq ans et qui est si intéressante surtout pour les officiers supérieurs d'infanterie, qui ont actuellement un traitement de 1,000 à 1,200 fr. inférieur à celui de leurs camarades des autres armes.

Dans ce projet, la solde des officiers de toutes armes et des sous-officiers rengagés serait portée au tarif le plus élevé de ceux qui sont aujourd'hui en vigueur. La solde des autres sous-officiers et de tous les hommes de troupe serait ramenée au tarif de l'infanterie. Mais il est probable que le ministre de la guerre ne déposera son projet qu'après le vote du Tonkin.

Plusieurs négociants sont indécis sur la question de savoir si la mention « payable le... prochain », dont l'insertion est tolérée sur les factures admises à circuler par l'intermédiaire du service des postes, avec le bénéfice de la modération de taxe, pouvait être reproduite sur les relevés de compte.

Les bureaux compétents du ministère consultés ont décidé que la mention dont il s'agit, reproduite sur les relevés de compte, devait être considérée comme un « avis de traite » passible de la taxe des lettres.

**Fuite d'un percepteur.** — On mande de Tours :

« M. Denizot, officier démissionnaire, nommé titulaire à la perception de Montrésor, est parti en laissant un déficit de dix mille francs. »

**Le recensement de la population.** — La dépense que nécessitera le recensement de la population de la France, le 28 mars prochain, incombant à la totalité des communes, les conseils municipaux vont être invités à la voter soit en session extraordinaire, soit en session ordinaire de février 1886.

**La foire du 1<sup>er</sup> Décembre** a été très importante sous tous les rapports.

400 paires de bœufs, 120 paires de vaches et une certaine quantité de veaux étaient exposées en vente sur la place Thiers. 2500 moutons, brebis ou agneaux étaient parqués sur le cours Vaxis. 150 porcs gras et 200 jeunes porcs, étaient également mis en vente. Il a été permis de constater, que ceux de ces divers animaux destinés à la boucherie, ont été li-

est l'embarquement.

— Y a-t-il des matelots et des barques ?

— Sur le quai ?

— Oui.

— Je le crois. Pourtant, je trouve tout tellement changé depuis que je ne suis venu ici...

— N'importe... cherchons.

Si nos deux héros eussent été un peu moins préoccupés de se procurer un moyen de transport et plus attentifs à ce qui se passait autour d'eux, ils auraient aperçu un groupe d'hommes, placé à peu de distance, et qui ne les perdait pas de vue.

Ils se mirent en marche le long du quai, pour aviser aux moyens de traverser le fleuve. Ces hommes embottèrent le pas derrière eux, en les suivant. Enfin, après une marche de vingt minutes environ, quand les deux Français eurent dépassé la Douane, ces hommes se rapprochèrent tout à coup, et les entourèrent.

Philippe fut le premier à les voir.

— Diable ! je crois que nous sommes cernés dit-il. Regarde.

— Oui, tu as raison, répondit Robert.

— Qu'allons-nous faire ?

— Rester ici.

— Mais si on nous arrête ?

— Cela vaut mieux que de prendre encore la fuite, comme tantôt, lorsque j'ai arraché cette affiche.

— Heu ! heu !

— N'oublie pas que nous sommes Français, et qu'on n'osera pas nous emprisonner.

Comme si le chef des policemen lancés après eux n'avait attendu que le moment où ils auraient pris une décision, le groupe d'hommes se resserra.

vrés à des prix moins élevés que lors de la dernière foire.

La halle aux grains ne pouvait suffire au placement des nombreux arrivages de céréales exposés en vente par les agriculteurs de la région.

600 hectolitres de blé ont été vendus, savoir : 1<sup>re</sup> qualité : 18 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité : 17, fr. 50 ; 3<sup>e</sup> qualité : 16 francs. 320 hectolitres de maïs ont été livrés au prix de 10 fr. 50 l'hectolitre.

Le marché aux volailles grasses était garni, de nombreuses transactions commerciales y ont été opérées. Les oies grasses ont été vendues au prix moyen de 1 fr. 50 à 1 fr. 60 le kilog. Les œufs valaient de 0 fr. 90 à 0 fr. 95 la douzaine, et les noix au prix de 9 fr. l'hectolitre.

**VITICULTURE**

**La scierie de bois dans les pépinières de vignes.** — Voici plus de dix ans que l'emploi les sciures de bois, de préférence fraîches, c'est-à-dire non encore décomposées, comme litière, combustible, en mélange avec divers engrais, avec les matières fécales, en vidant les fosses d'aisance, etc., etc. Mais l'emploi sur l'utilité et l'avantage duquel je désire attirer l'attention du viticulteur, est celui d'utiliser les sciures de bois dans la préparation des pépinières de ceps.

Comme les sciures de bois demandent deux ans environ pour être tout à fait consommées, quand on les enfouit dans la terre et que les barbes de deux ans sont suffisamment développées pour pouvoir être placées à demeure dans les vignobles, je n'emploie dans la mise des boutures (*Chapons*) en pépinière que de la sciure de bois, dont je remplis les petits fossés où je les destine, sans aucune préparation préalable, ni mélange d'aucun engrais.

Eh bien ! Monsieur, vous ne sauriez croire combien riche et belle est la chevelure qu'émettent en tous sens mes barbes, à tel point que ceux qui m'ont le plus critiqué n'emploient désormais que de la sciure de bois.

Celle-ci a aussi ses avantages et ses agréments à l'utiliser dans les sentiers et les avenues des jardins, au lieu du menu gravier qui coûte plus cher, amaigrit le terrain, fatigue l'œil et les pieds des promeneurs et empêche moins la mauvaise herbe de pousser que les sciures de bois fort propres et plutôt fraîches. Elle sert d'ailleurs à entretenir la fraîcheur dans les sols arides et à préserver du froid les plantes trop sensibles aux hivers rigoureux. Pour que les sciures de bois soient réellement utiles comme combustible, il s'agit de trouver un moyen économique de les façonner en guise de mottes comme celles des tanneries, car, à mon avis, les mélanges que vous citez, comme le goudron, l'argile, etc., ont leurs inconvénients.

Dr G. MALAN.

Robert tira à moitié son revolver de sa poche.

— Que voulez-vous ? demanda-t-il en anglais.

— Lisez, monsieur, dit l'un d'eux avec politesse en tendant un papier au marin.

Robert prit le papier et lut. C'était un ordre de comparution devant l'autorité militaire, dirigé contre M. Cavalie, officier de la marine française, et M. le baron Philippe de Montjoie, profession inconnue. Philippe aurait eu peut-être l'intention de résister aux agents qui s'apprétaient à l'entraîner. Mais, d'un regard, son ami lui ordonna le calme. En Amérique, on ne doit jamais désobéir à la loi, quel que soit celui qui la promulgue.

Cavalie se tourna donc vers l'agent qui avait remis le papier, et lui dit :

— Nous vous suivons, monsieur.

La petite colonne se mit en marche ; les deux Français étaient placés au milieu comme des mal-faiteurs. Évidemment ils étaient très-intrigués. Qu'on les arrêtât, cela se comprenait jusqu'à un certain point ; qu'on connût le nom de Robert, c'était encore vraisemblable, puisqu'il était né dans la ville et qu'on l'y avait vu autrefois. Mais que l'on eut pu écrire le nom de Philippe sur le mandat de comparution, avec son titre de baron, et cette qualification : « profession inconnue, » voilà qui dépassait les bornes du possible.

Cette idée leur était venue à tous les deux en même temps, et ne laissait pas de les intriguer considérablement. Mais ils n'allaient pas tarder à avoir l'explication de ce mystère en arrivant devant l'autorité.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Recettes utiles

EXCELLENT MOYEN POUR NETTOYER LES BURETTES A HUILE OU TOUT AUTRE VASE AYANT CONTENU DES CORPS GRAS.

Il faut y verser, tout chaud, au moment où il vient de servir, du marc de café encore humide. On secoue le vase dans tous les sens, en y promenant bien le marc de café, qui entraîne tous les corps gras qui altèrent la transparence du verre, et celui-ci reprend aussitôt sa netteté. On rince à grande eau et on laisse égoutter.

NETTOYAGE DES CADRES DORÉS

Blancs d'œufs, 96 grammes; eau de Javelle, 32 grammes; battre le tout ensemble et nettoyer le cadre avec une brosse douce trempée dans ce mélange; donner une couche de vernis dont se servent les doreurs sur bois. La dorure reprend immédiatement sa vivacité. On peut répéter plusieurs fois l'opération avec succès sur la même dorure.

**Engrais pour les rosiers.** — Un des meilleurs engrais pour les rosiers est sans contredit l'eau provenant des lavages dans lesquels entre le savon. Cette eau qui contient de la potasse en quantité plus ou moins grande, augmente la vigueur de la plante et détruit les pucerons qui se trouvent sur les rameaux. C'est un engrais très économique qui, versé deux ou trois fois par semaine, sous forme d'arrosage, pendant les mois d'avril et de mai, donne des résultats certains.

**Pour rendre aux meubles leur brillant,** les frotter d'abord avec un morceau de peau humecté d'un peu d'eau et ensuite y passer, toujours avec une peau, de l'huile d'olive mélangée par moitié avec de l'essence de térébenthine. Il ne faut pas craindre de frotter longtemps, afin qu'il ne reste aucun corps gras et que l'éclat du vernis soit aussi beau que s'il venait d'être posé.

L'esprit de partout

**Du Charivari:** — Une maman à sa demoiselle, pendant un acte risqué d'un opéra bouffe quelconque: — J'espère que tu ne comprends pas... Si tu comprenais, je serais obligée de t'emmener!

**Simple dialogue:** — Ah! mon dieu... monsieur, je suis assise sur votre lognette... — Rassurez-vous, madame, elle en a vu bien d'autres!

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. A. Hostermann.

Samedi 5 décembre 1885.

MAM'ZELLE NITOUCHE

Opérette nouvelle en 4 actes.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en un acte.

Étude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE VENTE A SUITE DE

Saisie immobilière

ET DE SURENCHÈRE

Adjudication fixée au DIX-NEUF DÉCEMBRE courant.

Suivant procès-verbal de M. Maurel, huissier à Montcuq, en date du quatorze août dernier, en due forme enregistré, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le 13 du même mois d'août, volume cent-un, numéros, 22 et 23.

Il a été procédé, A la requête du sieur Jean Lasbouygues, propriétaire habitant et domicilié de la commune de St-Pantaléon, lequel a constitué M. Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse n° 10. Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Lacavalerie, propriétaire, habitant et domicilié du lieu de Foussal, commune de St-Pantaléon.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés: Les biens saisis ont été vendus en deux lots de l'audience du tribunal civil de Cahors, chambre des criées au palais de justice de Cahors le vingt-un novembre dernier.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal civil de Cahors le vingt-huit du même mois de novembre enregistré et expédié, M. Jean Borderies négociant domicilié dans la ville de Lauzerte (Tarn-et-Garonne) ayant constitué M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué près le dit tribunal civil de Cahors, a

déclaré surenchérir le prix de l'adjudication du premier lot adjugé audit M<sup>e</sup> Scipion Delbreil avoué qui a fait élection de command en faveur dudit Jean Lasbouygues au prix de quatre mille francs en sus des charges, le dit lot comprenant les biens ci-après désignés:

1<sup>o</sup> Une terre, située au lieu dit Le Foussal, commune de St-Pantaléon, formant le numéro 13 P du plan cadastral, section A, de contenance environ vingt ares, soixante-douze centiares. Un tiers deuxième classe, deux tiers de la troisième classe d'un revenu de huit francs seize centimes;

2<sup>o</sup> Une pâture, située au même lieu, section A, formant le numéro 14 P du plan, de contenance environ vingt-trois ares, onze centiares, première classe, d'un revenu de quatre francs soixante-deux centimes;

3<sup>o</sup> Une maison, située au même lieu commune et section, formant le numéro 15 du plan. Bâtie en pierres molles, couverte en tuiles canal, ayant quatre tombants d'eau et ayant son entrée principale à l'aspect du Nord, cinquième classe, d'un revenu de huit francs. A côté de la dite maison se trouve une grange dont il ne reste que les quatre murs, démolis en partie, et n'ayant pas de toiture. A côté de la susdite maison et sur le derrière, se trouve une bâtisse n'ayant pas de toiture;

4<sup>o</sup> Un sol de maison et grange, situés au même lieu commune et section, formant le numéro 15 du plan, de contenance environ de sept ares, soixante centiares, première classe, d'un revenu de six francs quatre-vingt-quatre centimes;

5<sup>o</sup> Une terre, située au lieu dit La Vigne Longue, même commune et section, formant le numéro 16 du plan, de contenance de dix-huit ares, dix centiares environ, quatrième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-un centimes;

6<sup>o</sup> Une friche, située au lieu dit Combel de Catarou, formant le numéro 17 du plan, de contenance environ quarante-six ares, quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-trois centimes;

7<sup>o</sup> Une friche, située au même lieu commune et section, formant le numéro 18 du plan, de contenance environ cinquante-deux ares, quatre-vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-six centimes;

8<sup>o</sup> Une vigne, située à Laplane, même commune et section, formant le numéro 19 du plan, de contenance soixante-onze ares, soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante-douze centimes;

9<sup>o</sup> Une friche, située au même lieu, commune et section, formant le numéro 20 du plan, de contenance vingt-neuf ares, dix centiares, troisième classe, d'un revenu de quinze centimes;

10<sup>o</sup> Un bois, situé au Combel de Catarou, même commune et section, formant le numéro 21 du plan, de contenance cinq ares, trente-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de trente-deux centimes;

11<sup>o</sup> Une vigne, située au lieu dit Vigne Longue, même commune et section, formant le numéro 22 du plan, de contenance de un hectare, cinquante-trois ares, cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu de trente francs soixante-dix centimes;

12<sup>o</sup> Une friche, située au même lieu, commune et section, formant le numéro 23 du plan, de contenance de quatorze ares, quatre-vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de sept centimes;

13<sup>o</sup> Une friche, située au Pech de Labarune, même commune et section, formant le numéro 24 du plan, de contenance de trente-neuf ares, deuxième classe, d'un revenu de trente-neuf centimes;

14<sup>o</sup> Une terre, située à Les Combes, même commune et section, formant le numéro 25 du plan, de contenance de un hectare, quarante-sept ares, cinquante-deux centiares, quatre sixième de la deuxième classe, un sixième de la troisième et un sixième de la quatrième, d'un revenu de soixante-quinze francs soixante-douze centimes;

15<sup>o</sup> Un bois, situé au lieu dit La Garenne, même commune et section, formant le numéro 30 du plan, de contenance de soixante-cinq ares, quatre-vingt-quatorze centiares, deuxième classe, moitié de la troisième classe, d'un revenu de sept francs; Tous les immeubles ci-dessus, sont situés dans les communes de St-Pantaléon et St-Danès, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot. Ils sont joints et exploités par le sieur Lacavalerie, saisi.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le 8 septembre dernier. La publication en a eu lieu le dix-sept octobre dernier et ce jour-là l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-un novembre prochain.

En conséquence de la dite surenchère les biens compris audit premier lot et ci-dessus désignés, seront revendus publiquement le dix-neuf décembre courant, jour de samedi l'heure de midi par devant l'audience dudit tribunal civil, chambre des criées au palais de justice de cette ville, aux charges et conditions de la première adjudication et de la surenchère.

Sur la nouvelle mise à prix de quatre mille six cent soixante-dix francs en sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour causes d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le 1<sup>er</sup> décembre 1885.

L'avoué poursuivant, BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: MASSIP, receveur.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Pharm.

Étude de M<sup>e</sup> MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

DE

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du premier décembre courant, la dame Marie Louise Lacoste, sans profession, habitante et domiciliée aux Montels, commune de Prayssac, a été séparée de biens d'avec le sieur Auguste Soulié, son mari, ancien boulanger, domicilié audit lieu des Montels, commune de Prayssac.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES.

BOURSE. — Cours au 3 décembre.

3 0/0.....	80 45
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 10
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	106 00
4 1/2 0/0 1883.....	108 45

Dernier cours du 2 décembre.

Actions Orléans.....	1,310 00
Actions Lyon.....	1,200 35
Obligations Orléans 3 0/0.....	382 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	315 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	311 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	326 50

Bibliographie

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleuries, 33 Paris.

**DONNEZ DU FER à votre enfant, — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel Fer donner à mon enfant? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.**



**PURGATIFS & DÉPURATIFS**  
Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les **Épouvements Intestinaux** (Constipation, Migraine, Congestions) **TRÈS CONTREFAITS** et limités sous d'autres noms. 1<sup>re</sup> 1/2 Boîte (50 grains), 3<sup>e</sup> Boîte (105 gr.) Notice dans chaque Boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES

UN SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT !!!

A Monsieur BRACHAT, pharmacien, 61, rue Leyteire, Bordeaux. Atteint, voilà 2 ans, d'une Bronchite chronique, accompagnée d'asthme, qui ne me laissait aucun repos, j'ai fait tous les remèdes et pris toutes les préparations au goudron, je suis allé prendre les Eaux Bonnes et les eaux de Cautelets: rien ne m'a soulagé. Vos Pastilles BRACHAT, à la Sève de Pin, seules, ont agi avec une rapidité surprenante; mes amis, étonnés du résultat, me demandent de vos excellentes pastilles. Ci-joint 8 fr. pour recevoir 6 boîtes franco.

DORINAL, à Antremoncourt (Aisne). La Sève de Pin BRACHAT, savamment associée au Lactucarium et à la Codéine, est le dernier mot de la science, pour la guérison radicale, et en peu de jours, de toutes les Affections des Bronches et des Maladies de poitrine.

D<sup>r</sup> RÉCAMIER. La boîte, 1 fr. 50 franco contre mandat ou contre 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contre-façons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D<sup>r</sup> D'OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. c

NOUVELLE

Vengeance Posthume

(Suite).

Jusqu'ici il avait peu couru les belles dames de la cour. S'il s'était montré galant auprès de quelques unes, il sacrifiait bien plus à la mode qu'à ses entraînements. Il s'était toujours arrêté avec elles sur les confins d'un banal platonisme. Il ne se plaisait guère aussi en la compagnie des belles courtisanes: il n'avait jamais recherché chez celle-ci que de rapides et matérielles satisfactions.

Aussi, malgré les mœurs relâchées de son temps, n'avait-il pas été trop souvent en butte aux rigueurs de la censure, qui s'exerce toujours, même dans les siècles les plus corrompus.

Mais dès le premier instant qu'il avait vu Marthe, Georges ne pensa plus qu'à cette belle fille; son cœur fut tout entier à elle. En vain, essayait-il de combattre cet amour en ne retournant plus au moulin. L'éloignement ne faisait qu'augmenter ses ardeurs.

De son côté, Marthe ne demeurait pas insensible aux soins du bel officier. Dans l'innocence de son âme, elle ne soupçonna pas le danger. En effet, Georges se montrait à la fois si tendre et si respectueux qu'il avait su exciter son amour sans troubler sa vertu. Les autres jeunes gens du village n'avaient point réussi à faire battre son cœur et leur rustique galanterie n'avait jamais excité chez elle que dédain et moquerie.

Aussi encourageait-elle les fréquentes visites de Georges, en lui faisant entendre qu'elle le voyait avec plaisir. Leur tendresse réciproque et leur convenance de caractère leur faisait oublier la disproportion de leur naissance.

Aussi notre héros usa-t-il avec son amie d'une longue réserve; ne parlant pas des sentiments qui le tourmentaient, étouffant et refulant au fond du cœur l'aveu qui venait sur ses lèvres.

Les impatiences, que causait cette longue et pénible contrainte vis-à-vis de celle qu'il adorait, provoqua chez lui une excitation nerveuse. Le jour, il ne pouvait la calmer que par le rude exercice de la chasse. La nuit, il était en proie aux terribles insomnies que la jeunesse ne connaît pourtant guère.

Il veillait jusqu'à une heure avancée. Penché à sa fenêtre, il rafraîchissait son front brûlant au contact de la brise nocturne.

Un soir, après s'être attardé ainsi plus qu'à l'ordinaire, il dirigea ses yeux du côté du moulin, où reposait celle qu'il se désolait de ne pouvoir aimer librement.

Il remarqua aussitôt une lueur rougeâtre, qui d'abord empourprait à peine la cime des grands arbres. Mais peu à peu, redoublant d'intensité, elle fit pâlir les astres. La cloche du village troubla le silence de la nuit. La voix de bronze excita par son lugubre appel une rumeur dans la campagne endormie.

Les gens du château, tirés brusquement du sommeil, couraient du côté du feu. Georges entendit ses serviteurs crier en passant sous ses fenêtres: — Le moulin brûle! le moulin brûle!

Aussitôt il bondit au dehors et court vers le lieu du sinistre. Une horrible anxiété le torture et lui donne des ailes. En un moment il est arrivé dans la plaine. Un terrible spectacle frappe bientôt ses regards.

Le moulin tout en feu ressemble à une fournaise d'où s'échappent en grondant de longues flammes avec des tourbillons de fumée et d'étincelles.

Georges court du côté de la chambre de Marthe. Il aperçoit des gens qui se lamentent, une échelle dressée vers la fenêtre et le père Barraux et Louis se disputant la mission d'arracher Marthe à la mort; car elle n'a pas eu le temps de fuir et l'escalier est déjà détruit.

Repousser les deux hommes, s'élançant sur l'échelle et atteindre la fenêtre, c'est pour notre jeune officier l'affaire d'un instant. Il pénètre dans la chambre, emplit déjà par une fumée asphyxiante, et court au lit, au pied duquel Marthe est étendue, évanouie.

Elle est presque entièrement vêtue; la jeune fille a ainsi, par pudeur, compromis son salut et retardé sa fuite.

Georges la saisit; à demi suffoqué, il gagne la fenêtre, saute sur l'échelle et quelques instants après, il remet la pauvre Marthe entre les bras de Gertrude, qui se trouve mal en la voyant froide et inanimée.

— Portez vite Marthe chez la voisine Annette, dit Louis en désignant la maison la plus proche, pendant que nous arrachons aux flammes ce que nous pouvons.

Et en même temps, il serre avec transport la main du vicomte, tandis que le père Barraux embrasse avec frénésie la fille qu'il a failli perdre.

(A suivre).

GASTON RAYSSAC.

# ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

## RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations Saint-James sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque, cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations Saint-James, pour l'emballage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre.....	5 fr. 25.
La bouteille.....	4 fr. 50.
Le demi litre.....	2 fr. 90.

## DROGUERIE INDUSTRIELLE A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverber, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhôte, Brief, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

## DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

## ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

### CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

## J. COMBETTE, DE FRONTIGNAN

Jacquez fructifères racinés, à le mille. 90 fr.  
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.  
Riparias Fabre, tomenteux :  
— Géant en racinés, à 80 fr.  
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénelon, n° 12.

## ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

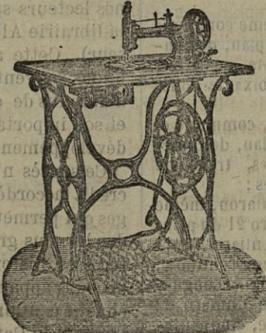
Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

## MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS  
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

C. DESPRATS, Successeur  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

## Plus Intermédiaires

Plusieurs groupes de Fabricants de Draps, de Velours et Fourrures servant à la Confection des Vêtements pour Hommes, ayant résolu de vendre directement au public, ont décidé d'envoyer gratis les Échantillons de leur Fabrication à toutes les personnes qui en feront la demande. De ce rapport direct entre le Fabricant et le Consommateur résulte une sérieuse économie, conséquence inévitable de la suppression des intermédiaires onéreux qui augmentent d'une façon considérable le prix de vente. Les demandes d'échantillons doivent être adressées au seul représentant autorisé : M. BEAUTIER, 10<sup>bis</sup>, r. de Brosse, PARIS

## GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princess de la Séane. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

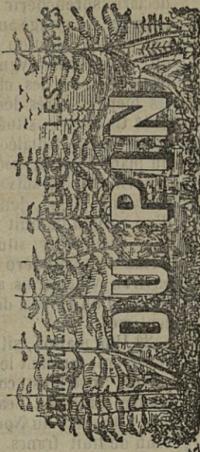
## A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. S'adresser au bureau du Journal.

## AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, Layton.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne vaut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE. On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

RECOMPENSES ET MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MÉDAILLE D'OR  
BOURGEAIS EXP-INT-1880 CONCOURS

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**PONTIÉ**

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

En vente au bureau du Journal.

CADRE

DU LOT

CADRE

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.